

# Obtenir un deuxième avis

PAT RICH

***Bien que certains patients considèrent qu'il s'agit d'un manque de respect envers leur médecin que de demander un deuxième avis médical, il s'agit, malgré tout, d'une démarche tout à fait acceptable pour les gens qui ne sont pas satisfaits des conseils médicaux qu'ils reçoivent.***

**A**u Canada, le bien-fondé du deuxième avis médical ne jouit pas d'une grande popularité si l'on se fie aux résultats d'une récente étude du Frontier Centre for Public Policy. En 2008 et 2009, cet organisme indépendant de l'Ouest du Canada s'est associé à des chercheurs européens pour élaborer un indice sur la santé à l'intention de la population canadienne et de 30 pays européens. Cet indice s'est penché sur un certain nombre de mesures relatives aux soins de santé, notamment les droits des patients et l'accès à l'information.

En 2008 comme en 2009, le Canada s'est classé dernier au chapitre de l'accès à un deuxième avis médical, et cela pour la simple et bonne raison que ce droit n'est pas enchâssé dans le système législatif canadien. Dans l'édition 2009 du répertoire sur la santé, on apprend que « Plusieurs provinces canadiennes et organismes régionaux de la santé encouragent les citoyens à demander un deuxième avis médical s'ils n'ont pas confiance dans le diagnostic ou les recommandations de leur médecin. Ces mêmes provinces et organismes, toutefois, ne prévoient aucun recours pour le citoyen qui se voit refuser ce droit. » On peut y lire aussi que « Compte tenu du fait qu'il soit



nécessaire d'avoir une recommandation du médecin pour obtenir un deuxième avis médical d'un spécialiste et que l'attente peut être longue avant la date du rendez-vous, même les régions qui aimeraient offrir cet accès à leurs citoyens ont beaucoup de difficulté à réaliser leurs souhaits. »

À l'opposé, quelques-uns des organismes provinciaux qui émettent des permis de pratique aux médecins du Canada affirment que les patients ont le droit de demander un second avis médical, même si cela risque de froisser la susceptibilité des professionnels de la santé.

« Chaque fois que j'ai eu un rôle à jouer dans une demande de deuxième avis médical, j'ai dû faire face à un certain mécontentement de la part des médecins », de dire Nancy Roach, une infirmière diplômée qui, dans le cadre de ses fonctions de guide auprès des patients du Cancer Care Nova Scotia, doit traiter avec les médecins spécialisés dans le traitement du cancer.

Les médecins de famille, pour leur part, affirment qu'il est plutôt rare qu'un patient demande un second avis médical. Toutefois, lorsque la situation se produit, la plupart des omnipraticiens sont heureux d'accéder à sa demande. « Je ne refuse jamais à un patient l'accès à un deuxième avis médical », nous dit le D<sup>r</sup> Jack Burack, médecin de famille à Vancouver. Et, de préciser le D<sup>r</sup> John Maxted, directeur exécutif adjoint de la politique sur la santé publique au Collège des médecins de famille du Canada : « Les patients demandent un deuxième avis médical, comme vous demanderiez un deuxième avis chez un autre expert dans n'importe quel autre domaine.

« En de nombreuses occasions, en qualité de médecin traitant, j'aimerais bien, moi aussi, pouvoir bénéficier de l'avis d'un autre médecin pour m'assurer que j'ai pris la bonne décision ou que j'ai donné à mon patient le conseil le plus approprié », d'ajouter le D<sup>r</sup> Maxted.

Toutefois, le D<sup>r</sup> Maxted admet que certains médecins



**« Je n'essaierai jamais de dissuader un patient qui désire obtenir un deuxième avis médical s'il est déterminé à l'obtenir. »**

peuvent être contrariés par de telles demandes et les interpréter comme un manque de confiance flagrant dans leurs compétences. Pour le D<sup>r</sup> Mike Evans, médecin de famille et chercheur à Toronto, les motivations peuvent différer d'un patient à l'autre. « Il arrive, par exemple, qu'un patient cherche à obtenir un deuxième, un troisième ou même un quatrième avis médical simplement pour qu'on lui donne la réponse qu'il souhaite entendre, et cela même si cette réponse est erronée. » Ce genre de cas peut devenir difficile à gérer. Le médecin doit-il laisser son patient libre d'obtenir autant d'avis médicaux qu'il le désire ou doit-il, au contraire, intervenir ? La solution, selon moi, se situe entre les deux », de dire le D<sup>r</sup> Evans.

Pour le D<sup>r</sup> Steve Pelletier, médecin de famille à Rockland, Ontario, les demandes de second avis médical reflètent généralement un problème de communication entre le patient et son médecin, plutôt que d'un manque de confiance dans l'expertise du praticien. De plus, il arrive que le patient comprenne mal ce que lui a dit son médecin et qu'il ait besoin d'explications plus claires et plus approfondies. « Je n'essaierai jamais de dissuader un patient qui désire un deuxième avis médical s'il est déterminé à l'obtenir », d'expliquer le D<sup>r</sup> Pelletier. « Cependant, quand j'ai la conviction que ce n'est pas dans l'intérêt du patient d'avoir ce deuxième avis, je lui explique pourquoi je crois préférable qu'il continue de voir le spécialiste qu'il a déjà consulté, et je lui conseille, en cas de besoin, de préciser ses attentes auprès de ce spécialiste pour les consultations ultérieures. »

Rappelez-vous que vous êtes en plein droit de demander l'avis d'un autre médecin si vous n'êtes pas satisfait du diagnostic ou du déroulement de votre traitement. Si vous avez quelques hésitations à le faire, dites-vous qu'il s'agit de votre santé et que c'est à vous, en bout de ligne, que revient la décision finale. ¶